



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION BOURGOGNE  
PREFECTURE DE LA COTE-D'OR

**DIRECTION DE LA SECURITE INTERIEURE**

DIJON, LE

Bureau de la Sécurité Civile

**LE PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE  
PRÉFET DE LA CÔTE D'OR  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°367**

abrogeant l'arrêté portant création du Comité local d'information et de concertation de la société SIGMAKALON EURIDEP.

VU le Code de l'environnement et notamment les articles L125-2, L515-8, L515-15 à L515-26, R125-9 à R125-14, D125-29 à D125-34 ;

VU l'arrêté préfectoral n°374 du 25 septembre 2007 portant création du CLIC SIGMAKALON EURIDEP à Genlis ;

VU l'arrêté préfectoral n°525/DCI du 29 décembre 2009 donnant délégation de signature à M. Alexander GRIMAUD, sous-préfet, directeur du cabinet du préfet de la région Bourgogne, préfet de la Côte d'Or ;

VU l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2010 portant prescriptions complémentaires de l'exploitation du site de Genlis de la société PPG Architectural ;

VU le compte rendu de la réunion annuelle du Comité local d'information et de concertation du 8 juin 2010 ;

**CONSIDERANT** que la société PPG Architectural ne fait plus partie des entreprises Seveso seuil haut ;

**SUR** proposition du sous-préfet, directeur du cabinet ;

**A R R Ê T E**

**Article 1** : L'arrêté préfectoral n°374 du 25 septembre 2007 portant création du Comité local d'information et de concertation de la société SIGMAKALON EURIDEP à Genlis est abrogé.

**Article 2** : Le sous-préfet, directeur du cabinet, et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée, à titre de notification, à chacun des membres du CLIC de la société SIGMAKALON.

Fait à Dijon, le 27 JUIL. 2010

LE PRÉFET,

*Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, directeur du cabinet,*

  
Alexander GRIMAUD